



# Fiche de renseignements 2015-2016

Réservé à l'administration

Date : .....

Agent : .....

Fiche de renseignements

Fiche d'inscription

Justificatif de domicile

Vœux NAP

## SCOLARITE

Maternelle Jean de la Fontaine

Elémentaire Louis Pasteur

Petite section  Moyenne section  Grande section

CP  CE1  CE2  CM1  CM2

CLIS

## ENFANT

NOM : ..... Prénom : ..... Fille  Garçon

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° Assurance scolaire 2015-2016 : .....

**Photo obligatoire**

**Coller**

**Ne pas agraffer**

## RESPONSABLES DE L'ENFANT

Responsable légal 1  Payeur

Responsable légal 2  Payeur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Portable .....  Travail.....

Portable .....  Travail.....

Profession : .....

Profession : .....

Nom de l'employeur : .....

Nom de l'employeur : .....

**SITUATION FAMILIALE DES PARENTS**  Marié(e)  En couple  Séparé(e)  Divorcé(e)\*  Célibataire  Veuf(ve)

Le compagnon ou  la compagne (*si famille recomposée*)  Tuteur(trice)  Payeur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Portable .....  Travail.....

Portable .....  Travail.....

\* Fournir un justificatif du droit de garde

## LA FAMILLE

Adresse : ..... CP et Ville : .....

Domicile : .....  Courriel: .....@.....

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT L'ENFANT**

Médecin traitant : Dr ..... ☎ : .....

Adresse : .....

Date du dernier rappel DTP : .....

Votre enfant porte-t-il :  Lentilles  Lunettes  Prothèses auditives  Prothèses ou appareil dentaires  
 Autres Précisez : .....

Votre enfant est-il allergique  OUI  NON

Si oui, un P.A.P (Plan d'Accompagnement Personnalisé) devra être réalisé ou renouvelé auprès du directeur(trice) de l'école.

Si oui, est-ce une allergie alimentaire ?  OUI  NON

Si oui, votre enfant peut déjeuner au restaurant, mais vous devez apporter la totalité de son repas.

Indiquez les autres difficultés de santé (maladies, crises convulsives, hospitalisations, opérations, yoyos ou autres) :  
.....

### AUTORISATIONS DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) ..... responsable légal,

**AUTORISATION DE SORTIE** (Cette autorisation est **obligatoire** si ce n'est pas le responsable légal de l'enfant qui vient le chercher.)

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :

☞ 3 personnes majeures au maximum (la présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire lors de la prise en charge de l'enfant)

Personnes autorisées :

Nom : ..... Prénom : ..... ☎ : ..... lien : .....

Nom : ..... Prénom : ..... ☎ : ..... lien : .....

Nom : ..... Prénom : ..... ☎ : ..... lien : .....

### AUTORISATION DE SORTIR SEUL APRES LES NAPs OU L'ETUDE OU SI L'ACTIVITE N'A PAS LIEU

(Uniquement pour les élémentaires)

Mon enfant est autorisé à rentrer seul le soir

Mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul le soir

### DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, des séances sont susceptibles d'être filmées ou photographiées.

Autorise la ville de Saint-Nom-la-Bretèche à utiliser ces images aux fins d'affichage ou de publication dans les supports municipaux

N'autorise pas

Je soussigné,....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la structure à prendre le cas échéant, si les responsables légaux n'étaient pas joignables, toute mesure (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendue nécessaire par l'état de l'enfant. Je m'engage à signaler auprès du service scolaire toutes modifications pouvant intervenir en cours d'année.

A Saint-Nom-la-Bretèche le, .....

Signature avec mention "lu et approuvé"

## Saint-Nom-la-Bretèche - TARIFS 2015-2016

Les tarifs sont appliqués par délibération du Conseil Municipal conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

### 1. Repas (Délibération n° 2015-06/34 en date du 15 Juin 2015)

	Tarification Enfants domiciliés à Saint-Nom-la-Bretèche	Tarification Enfants non domiciliés à Saint-Nom-la-Bretèche (+20%)
Repas régulier	<b>4,33 €</b>	<b>5,20 €</b>
Repas exceptionnel	<b>6,09 €</b>	<b>7,31 €</b>
Accueil régulier (enfant avec panier repas)	<b>2,17 €</b>	<b>2,60 €</b>

L'inscription à la cantine sera annuelle mais pourra faire l'objet de demande de modifications par les familles jusqu'au **jeudi midi de la semaine précédente** (inscriptions ponctuelles, suppression ou ajout de repas...).

### 2- Accueil (Délibération n°2015-06/36 en date du 15 Juin 2015)

	Enfants domiciliés à Saint Nom		Enfants non domiciliés à Saint Nom	
	Tarification accueil	Tarification exceptionnelle accueil (+10%)	Tarification accueil (+20%)	Tarification exceptionnelle accueil (+10%)
Le forfait « une heure » maximum : (valable pour le matin comme pour le soir)	<b>1,80 €</b>	<b>1,98 €</b>	<b>2,16 €</b>	<b>2,38 €</b>
Le forfait « deux heures » consécutives maximum :	<b>3,60 €</b>	<b>3,96 €</b>	<b>4,32 €</b>	<b>4,75 €</b>
Le forfait « trois heures » consécutives maximum :	<b>5,40 €</b>	<b>5,94 €</b>	<b>6,48 €</b>	<b>7,13 €</b>
Pénalité de retard par quart d'heure de retard au-delà de 19h00 le soir et 12h30 le mercredi midi, par jour et par enfant :	<b>3,54 €</b>			

L'inscription à la garderie sera annuelle mais pourra faire l'objet de demande de modifications par les familles jusqu'au **jeudi midi de la semaine précédente** (inscriptions ponctuelles, suppression ou ajout d'heures...). Toute heure entamée non prévue est due.

Le tarif exceptionnel susvisé s'appliquera dans les cas suivants :

- Enfant en maternelle et en élémentaire non récupéré par ses parents à 15h45 ;
- Enfant en élémentaire non récupéré par ses parents à l'issue d'une activité périscolaire ou de l'étude.

### 3- Nouvelles Activités Périscolaires et pédibus extrascolaire (Délibération n°2015-06/37 en date du 15 juin 2015)

Les inscriptions aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP's) sont facultatives.

Les enfants pourront choisir de 1 à 3 activités maximum d'une heure à répartir sur 3 jours dans la semaine, en fonction des places disponibles.

<b>Nouvelles Activités Périscolaires</b>	Tarification Enfants domiciliés à Saint-Nom-la- Bretèche			Tarification Enfants non domiciliés à Saint-Nom-la- Bretèche (+20%)		
	1 activité/ semaine	2 activités/ semaine	3 activités/ semaine	1 activité/ semaine	2 activités/ semaine	3 activités/ semaine
Elémentaire	<b>6€/mois</b>	<b>12€/mois</b>	<b>18€/mois</b>	<b>7,20€/mois</b>	<b>14,40€/mois</b>	<b>21,60€/mois</b>
Maternelle	<b>2,60€/mois</b>	<b>5,20€/mois</b>	<b>7,80€/mois</b>	<b>3,12€/mois</b>	<b>6,24€/mois</b>	<b>9,36€/mois</b>

L'inscription aux Nouvelles Activités Périscolaires sera annuelle et la facturation mensuelle. Tout trimestre entamé sera dû dans son intégralité.

#### Pédibus extrascolaires :

La commune propose la mise en place de pédibus pour les activités extrascolaires, aller-retour, depuis l'école vers l'espace JKM et le tennis (cf grille de programmation communiquée au moment de l'inscription).

	Tarification Enfants domiciliés à Saint- Nom-la-Bretèche	Tarification Enfants non domiciliés à Saint-Nom-la-Bretèche (+20%)
Pédibus extrascolaire : coût mensuel d'une prestation par enfant tout au long de l'année	<b>6,30 €/mois</b>	<b>7,56 €/mois</b>

L'inscription au service sera annuelle et la facturation mensuelle. Tout trimestre entamé sera dû dans son intégralité.

#### 4- Etudes (Délibération n°2015-06/35 en date du 15 juin 2015)

	Tarification Enfants domiciliés à Saint- Nom-la-Bretèche	Tarification Enfants non domiciliés à Saint-Nom-la-Bretèche (+ 20 %)
<u>Etude surveillée</u> : 2 groupes par jour (soit 34 places disponibles) <u>Etude dirigée</u> : 7 groupes à 16h et 2 groupes à 17h (soit 99 places disponibles)		
<b>Etude surveillée</b> Pour un mois d'études surveillées donnant accès à 4 jours au maximum d'études surveillées par semaine.  Prestations : • L'enfant fait ses devoirs seuls ; • Réponse aux questions des enfants.	<b>28,50€ /mois</b>	<b>34,20€/mois</b>
<b>Etude dirigée</b> Pour un mois d'études donnant accès 4 jours au maximum d'études dirigées par semaine.  Prestations : • Mise au travail ; • Vérification du travail fait ; • Récitation du travail oral ; • Aide et assistance ; • Alerte aux parents sur des points de vigilance.	<b>46,02€ /mois</b>	<b>55,22/mois</b>

L'inscription à l'étude surveillée ou dirigée sera annuelle. Tout trimestre commencé sera dû dans sa totalité.

#### 5- Quotient familial (Délibération n° 2012-05/39 en date du 24 mai 2012)

Un pourcentage de déduction pourra être appliqué aux tarifs périscolaires en fonction du quotient familial. Sont exclus de cette disposition, les tarifs fixés pour le repas exceptionnel, l'accueil exceptionnel et la pénalité de retard.

Le Quotient Familial est calculé de la manière suivante :

$$QF = \frac{(1/12^{\circ} \text{ des ressources annuelles} + \text{prestations familiales mensuelles perçues})}{\text{nombre de parts}}$$

Tranches du quotient familial	Pourcentages de dégrèvement
≤ 333 €	70 %
≤ 693 €	50 %
≤ 1 053 €	30 %
≤ 1 413 €	10 %

Pour tous renseignements, merci de contacter le service scolaire au **01 30 80 07 08**.

Muriel Degavre

Adjointe au Maire déléguée  
aux affaires culturelles et périscolaire

